



Réponse conjointe du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden et du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel à la question parlementaire N° 3737 du 9 mars 2026 de l'honorable Députée Djuna Bernard et de l'honorable Député Meris Sehovic au sujet de Accès des autorités américaines à des données personnelles de ressortissants européens.

1) et 2) Dans quelle mesure le Gouvernement est-il impliqué dans les négociations concernant l'extension du programme d'exemption de visa avec les États-Unis ? Les Ministres peuvent-ils détailler la position que défend le Gouvernement par rapport aux négociations précitées?

Le Gouvernement entretient un contact étroit et permanent avec les autorités américaines dans le cadre du programme d'exemption de visa négocié de manière bilatérale avec les États-Unis (US Visa Waiver Program), l'objectif étant de permettre aux citoyens luxembourgeois de continuer à voyager sans visa vers les États-Unis.

Parallèlement, s'agissant des discussions dans le cadre de l'accord-cadre entre l'Union européenne et les États-Unis en matière d'échange de données, y compris de données biométriques, la position du Gouvernement luxembourgeois quant à l'importance des critères de la nécessité, la proportionnalité et la réciprocité, a été décrite dans les réponses apportées à la question parlementaire n°3430 du 12 janvier 2026.

3), 4) et 5) Les Ministres ont-ils des informations plus détaillées sur les bases de données auxquelles les autorités américaines réclament l'accès afin que les pays de l'UE puissent continuer à faire partie du programme d'exemption de visa ?

Le Gouvernement accepte-t-il que les autorités américaines reçoivent accès de manière automatique à des données personnelles sensibles de ressortissants de l'UE ? Dans l'affirmative, sur quelles bases de données précises et est-ce que les Ministres ne sont pas d'avis qu'une telle disposition serait en désaccord avec la réglementation européenne sur la protection des données ? Dans la négative, comment envisagent-ils intervenir afin qu'un tel accès automatique ne se réalise pas ?

Quelle est la position du Gouvernement par rapport à la prise de décision automatisée lors de l'entrée de ressortissants européens sur le sol américain telle qu'exposée ci-dessus ?

Comme il a été indiqué dans les réponses à la question parlementaire n°3430 du 12 janvier 2026, ces informations dépendront de l'avancement des négociations qui sont menées par la Commission européenne.

Le Luxembourg a participé à une initiative de l'Irlande menée aux États-Unis, visant à sensibiliser les États-Unis aux informations que les voyageurs doivent fournir concernant leurs activités sur les réseaux sociaux.

Luxembourg, le 7 avril 2026
Le Ministre des Affaires intérieures,
(s.) Léon Gloden